Nations Unies S/2012/31

Conseil de sécurité

Distr. générale
12 janvier 2012
Français
Original : arabe

Lettre datée du 9 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de demander que la question intitulée « Lettre datée du 3 décembre 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de l'Algérie, de l'Iraq, de la République arabe libyenne et de la République démocratique populaire du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10409) », qui concerne l'occupation par la République islamique d'Iran des îles de la Grande Tumb, de la Petite Tumb et d'Abou Moussa, qui appartiennent aux Émirats arabes unis, soit maintenue sur la liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi en 2012, jusqu'à ce que ce différend soit réglé par des moyens pacifiques, soit par la voie de négociations directes soit par le recours à la Cour internationale de Justice, de sorte que soit atteint un règlement juste, global et durable de cette affaire et que soient assurées la paix, la sécurité et la stabilité régionale et internationale.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Ahmed Abdulrahman **Al-Jarman**

12-20610 (F) 160112 160112

Merci de recycler